

Date de dépôt : 17 septembre 2025

## Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de Arber Jahija, Skender Salihi, Ana Roch, Jean-Marie Voumard, Marc Saudan, Laurent Seydoux, Jacques Jeannerat, Roger Golay, Raphaël Dunand, Thierry Cerutti, Francisco Taboada, Danièle Magnin, Xavier Magnin, Sandro Pistis, Gabriela Sonderegger, Sami Gashi, Leonard Ferati, Christian Flury, Djawed Sangdel: Pour un meilleur soutien au sport genevois

En date du 1<sup>er</sup> novembre 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les milliers d'adeptes qui s'adonnent à la pratique régulière du sport dans le canton de Genève;
- le manque chronique de moyens financiers pour soutenir le sport qui représente moins de 0,1% du budget annuel cantonal de l'Etat;
- la fragilité du tissu associatif sportif genevois qui repose en grande partie sur l'engagement et l'implication personnelle d'encadrants bénévoles ou sous-payés;
- que les mécanismes actuels de subventionnement du domaine du sport associatif ne prévoient pas ou peu de rétributions directes autres que celles versées aux associations et aux clubs sportifs;
- que l'encadrement de l'activité sportive implique un professionnalisme de rigueur indépendamment du niveau de pratique;
- qu'il conviendrait par conséquent d'augmenter la part des subventions dédiées au sport, ainsi que les rémunérations des acteurs de terrain,

M 2977-B 2/4

## invite le Conseil d'Etat

 à soutenir le sport en général en se basant sur les réels besoins attendus dans ce domaine et à encourager et valoriser le bénévolat;

 à travailler pour la reconnaissance des expériences bénévoles dans le domaine sportif comme expérience professionnelle ou stage certifiant. 3/4 M 2977-B

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat conduit une politique volontariste de soutien au sport, en mettant en œuvre le plan stratégique du sport 2024-2028, qu'il a adopté en janvier 2024. Ce document-cadre développe 7 axes stratégiques pour favoriser le développement du sport et de la pratique sportive sur l'ensemble du territoire cantonal. Cette stratégie, construite à partir de besoins identifiés sur le terrain, tend à maintenir la diversité et à encourager l'extension de l'offre sportive genevoise et à accompagner la professionnalisation du sport associatif, tout en s'adaptant aux besoins spécifiques de la population, dans une perspective d'épanouissement, de santé et de cohésion sociale. Elle entend notamment développer une offre de pratiques sportives pour les enfants dans le cadre du projet d'horaire continu à l'école primaire. en collaboration avec les associations faîtières cantonales. Reconnaissant le rôle absolument prépondérant que jouent les bénévoles dans le monde sportif genevois, ladite stratégie prévoit notamment, en collaboration avec l'Association genevoise des sports et avec les communes, de former les membres des comités, afin de renforcer leurs compétences et de fournir des outils nécessaires et opérationnels à la bonne gestion d'une association. Enfin, le Conseil d'Etat poursuit ses efforts pour renforcer l'offre des formations certifiantes du programme fédéral Jeunesse + Sport, destinées aux monitrices et moniteurs de sport.

Concernant la reconnaissance des expériences bénévoles dans le domaine sportif comme expériences professionnelles ou comme stages certifiants, le Conseil d'Etat relève tout d'abord que, si l'intention apparaît certes louable sur le principe, sa mise en œuvre dans le cadre d'un cursus de formation se heurte à une réalité bien plus complexe. En effet, les différentes filières de formation concernées 1 sont régies par des lois et des ordonnances fédérales strictes, ne laissant que très peu de marge de manœuvre en ce qui concerne les critères d'admission et de certification. Dans certaines situations, toutefois, à l'Université de Genève et à la Haute école spécialisée de Suisse occidentale - Genève (HES-SO Genève), il existe d'autres possibilités de prendre en compte ce type d'activités, dans le cadre des admissions sur dossier et des octrois d'équivalences, mais toujours selon une appréciation au cas par cas du parcours des candidates et des candidats, ainsi que des compétences acquises. En outre, il est important de souligner que, même en l'absence de reconnaissance formelle, un engagement bénévole constitue une formidable opportunité pour les jeunes d'acquérir une large palette de

Enseignement secondaire II, Université de Genève et Hautes Ecoles spécialisées

M 2977-B 4/4

compétences sociales, qui viendront renforcer et compléter celles à acquérir durant leur cursus de formation. Elles constituent autant d'outils à faire valoir ensuite, lors de l'entrée sur le marché du travail par exemple.

En conclusion, le Conseil d'Etat souligne sa ferme volonté de soutenir le sport et de mettre en œuvre son plan stratégique.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte du présent rapport.

## AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président : Thierry APOTHÉLOZ